

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE 1957-1958

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ECONOMIQUES, DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Mercredi 13 novembre 1957. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a désigné M. Jacques Gadoin comme rapporteur de la proposition de loi (n° 831, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, concernant la répression des fraudes dans le commerce de la cristallerie.

Elle a ensuite chargé M. Méric, qui fait également partie de la Commission du Travail, de la tenir informée des décisions prises par cette dernière en ce qui concerne la proposition de loi (n° 733, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à réglementer l'ouverture et la fermeture des établissements de commerce de détail durant la période des congés payés.

Puis, elle a entendu un exposé de M. Marignan qui a fait le point de l'enquête, dont l'a chargé la commission, sur les modalités de délivrance des licences d'importation et d'expor-

tation afférentes aux fruits et légumes et notamment aux pommes de terre.

Enfin, la commission a entendu un exposé de son président sur la mission qu'il a effectuée en Chine aux mois d'août et septembre 1957.

AGRICULTURE

Mercredi 13 novembre 1957. — *Présidence de M. Restat, président.* — La commission a désigné comme rapporteurs :

— M. Hoeffel, pour le projet de loi (n° 973, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Président de la République à ratifier le protocole portant amendement à l'accord international sur le sucre, signé à Londres le 26 octobre 1953 ;

— M. Durieux, pour la proposition de loi (n° 935, session 1956-1957), modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à faire ristourner aux fermiers et colons partiaires les exonérations d'impôts accordées à la suite de calamités agricoles aux propriétaires ;

— M. Jollit, pour la proposition de loi (n° 938, session 1956-1957), adoptée en seconde lecture par l'Assemblée Nationale, tendant, à titre exceptionnel, à réduire les fermages, à accorder un moratoire pour leur payement et à assurer aux métayers le droit de prélever la quantité de produits nécessaire à leur subsistance avant tout partage ;

— M. Houdet, pour la proposition de loi (n° 940, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la défense du beurre fermier ;

— M. Brettes, pour les propositions de résolution :

— (n° 809, session 1956-1957), de M. Baratgin, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour venir en aide aux communes et aux exploitants agricoles du département des Hautes-Pyrénées victimes des cyclones de juin 1957 ;

— (n° 838, session 1956-1957), de M. de Montullé, tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit aux sinistrés du département de l'Eure à la suite des dégâts provoqués par le cyclone du 6 juillet 1957 ;

— (n° 955, session 1956-1957), de M. Gravier, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour venir en aide aux exploitants agricoles du département de Meurthe-et-Moselle victimes des intempéries ;

— (n° 10, session 1957-1958), de M. Filippi, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit destiné à permettre l'indemnisation des dommages causés aux personnes et aux biens lors des incendies qui ont sévi en Corse pendant l'été 1957 et notamment dans la Balagne, et à prendre des mesures propres à faire face à la situation créée par les incendies dans ce département;

— M. Jean Doussot, pour la proposition de résolution (n° 909, session 1956-1957), de M. Radius, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour assurer la représentation des agriculteurs au sein des commissions départementales des bourses d'enseignement.

Enfin, M. de Pontbriand a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 993, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 434 du Code rural.

BOISSONS

Jeudi 14 novembre 1957. — *Présidence de M. Marc Pauzet, président.* — La commission a tout d'abord désigné :

— M. Monichon comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 962, session 1956-1957), de M. Sempé, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour permettre à la section viticole du Fonds national de solidarité agricole de remplir sa mission en la dotant des ressources suffisantes;

— M. Sempé comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 963, session 1956-1957), de M. Sempé, tendant à inviter le Gouvernement à modifier les dispositions du décret n° 56-934 du 17 septembre 1956, afin qu'il soit possible d'apporter une aide exceptionnelle aux viticulteurs dont le vignoble a été détruit par des calamités autres que les gelées.

Ensuite, s'est instauré un large débat sur la situation du marché des vins auquel prirent part, outre le président, MM. Sempé, Périquier, Metton, Ménard, Verneuil et Chazette.

La commission a été unanime pour demander que le marché du vin bénéficie, comme la plupart des autres marchés agricoles, d'une organisation permanente assurant aux viticulteurs une juste rémunération de leurs efforts grâce à la fixation de prix garantis.

Enfin, M. Portmann a présenté un rapide compte rendu des travaux du « Congrès international de médecine pour l'étude scientifique du vin et du raisin » qui s'est tenu récemment à Bordeaux.

FAMILLE, POPULATION, SANTE PUBLIQUE

Mercredi 13 novembre 1957. — *Présidence de M. René Dubois, président.* — La commission a examiné le projet de loi (n° 937, session 1956-1957) adopté avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa troisième lecture sur le reclassement des travailleurs handicapés. Seuls les articles 11, 32 et 34 restaient en navette.

Mme Delabie, rapporteur, a regretté que la nouvelle rédaction de l'article 11 qu'elle avait proposée en deuxième lecture n'ait pas été retenue; cependant, pour ne pas retarder davantage le vote définitif de ce projet, elle s'est ralliée au texte voté par l'Assemblée Nationale.

La commission a adopté les conclusions de son rapporteur.

La commission a ensuite désigné Mme Brossolette rapporteur de la proposition de résolution (n° 977, session 1956-1957) de MM. Kalb et Zussy, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour garantir la santé et la sécurité des mères de famille, en cas de maladie ou de maternité, par la collaboration de travailleuses familiales.

Enfin, M. Emile Roux a été désigné pour représenter le Conseil de la République au sein du Conseil Supérieur du Service Social.

FINANCES

Mercredi 13 novembre 1957. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu un exposé de M. le Rapporteur Général sur la situation économique et financière. M. le rapporteur général a montré que la production continue son ascension à un taux annuel satisfaisant mais que les prix de gros ont sensiblement augmenté en un an, de même que les prix de détail. Il a constaté que la crise des devises n'était pas résolue, malgré « l'opération 20 p. 100 » qui constitue une dévaluation de fait et que la situation budgétaire actuelle de 1957 traduit un excédent de dépenses de 200 milliards par rapport aux prévisions de la loi de finances tandis que les 350 milliards d'avances obtenus de la Banque de France en juin dernier ont été épuisés en quelques mois.

Ensuite, M. Armengaud, rapporteur de la proposition de résolution (n° 468, session 1956-1957) tendant à inviter le Gouvernement à équilibrer la balance des comptes de la zone franc dans le cadre d'une politique financière et fiscale motrice et rigoureuse, a présenté son projet de rapport. Il a étudié successivement: 1) les productions françaises à faire naître ou à développer; 2) l'influence des dépenses improductives sur la production nationale; 3) l'orientation nouvelle du commerce

extérieur dans l'optique de l'exploitation rationnelle de nos ressources ; 4) la nécessité d'un emprunt extérieur pour assurer provisoirement la couverture des importations maintenues. Après les interventions de MM. Roubert, président ; Alric ; Coudé du Foresto ; Driant ; Aubert ; Tinaud et Pellene, rapporteur général, la commission a adopté la proposition de résolution.

FRANCE D'OUTRE-MER

Jeudi 14 novembre 1957. — *Présidence de M. M' Bodje, vice-président.* — La commission a désigné MM. Durand-Réville et Razac comme membres titulaires et MM. Aubé, Chamaulte, Claireaux, Doucouré, Michelin, Satineau et Zafimahova comme membres suppléants du Comité Directeur du F. I. D. E. S. MM. Quenum-Possy-Berry et Symphor ont été désignés comme membres titulaires et MM. Aubé, Boisrond, Claireaux et Satineau comme membres suppléants du Conseil de surveillance de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer.

Enfin, M. Michelin a été désigné pour remplacer M. Susset, démissionnaire, à la commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les Etats Associés d'Indochine.

INTERIEUR (ADMINISTRATION GENERALE, DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGERIE)

Jeudi 14 novembre 1957. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a procédé à l'examen du projet de loi (n° 48, session 1957-1958) adopté par l'Assemblée Nationale, portant reconduction de la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire, ainsi que de la loi n° 57-832 du 26 juillet 1957.

Elle a tout d'abord entendu sur ce sujet les explications de M. Bourghès-Maunoury, Ministre de l'Intérieur, qu'accompagnait M. Maurice Pic, Secrétaire d'Etat. Le Ministre a notamment évoqué :

- l'amélioration de la situation en Algérie et la mise en œuvre de la loi du 1^{er} août 1957 sur l'assistance technique ;
- certains aspects du terrorisme dans la métropole.

Après le départ de MM. Bourghès-Maunoury et Pic et les interventions de Mme Devaud, de MM. Delrieu, Rupied, Waldeck l'Huillier et Enjalbert, M. André Cornu a été désigné comme rapporteur du projet de loi.

Par 12 voix contre 2, le texte de l'article unique voté par l'Assemblée Nationale a été adopté.

M. Nayrou a été désigné pour suivre les travaux de la Commission des Finances, en application de l'article 26 du Règlement.

Ont enfin été nommés rapporteurs :

— M. Verdeille pour la proposition de loi (n° 933, session 1956-1957) de M. Paumelle, tendant à standardiser les appareils destinés à la lutte contre l'incendie, et pour la proposition de résolution (n° 997, session 1956-1957), de Mlle Rapuzzi, tendant à inviter le Gouvernement à accorder des crédits destinés à permettre l'indemnisation des particuliers ou des collectivités victimes des incendies de forêts qui ont sévi dans les départements des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, du Var, au cours du mois de septembre 1957.

— M. Descours-Desacres, pour la proposition de résolution (n° 978, session 1956-1957) de M. Paumelle tendant à inviter le Gouvernement à harmoniser le régime des subventions qui sont accordées aux communes rurales ;

— M. Raybaud, pour sa proposition de résolution (n° 13, session 1957-1958) tendant à inviter le Gouvernement à déclarer d'utilité publique le rachat des droits dits « de bandite », en application des dispositions du décret-loi du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

COMMISSION DE LA JUSTICE ET DE LEGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Judi 14 novembre 1957. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — Après avoir entendu le rapport pour avis de M. Jean Geoffroy sur la proposition de loi (n° 355, session 1955-1956) de MM. Marignan et Vincent Delpuech, tendant à définir et réglementer la profession d'expert agricole et foncier, dont la Commission de l'Agriculture est saisie au fond, la commission a approuvé les propositions de son rapporteur pour avis et a émis, à l'unanimité, un avis défavorable à l'adoption de ce texte. Il a, en outre, été décidé que si le Conseil de la République ne se ralliait pas à ce point de vue, M. Jean Geoffroy déposerait, au nom de la commission, divers amendements.

La commission a, ensuite, procédé à un nouvel examen du projet de loi (n° 161, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, portant amnistie de certaines infractions commises dans le territoire du Cameroun.

Sur la proposition de M. Biatarana, il a été décidé que, dans tous les cas où le texte prévoyait une amnistie de plein droit, il serait substitué une procédure d'amnistie par décret. Un rapport supplémentaire sera déposé en ce sens au nom de la commission par M. Lodéon, rapporteur.

La commission a, d'autre part, entendu lecture du rapport de M. Namy sur le projet de loi (n° 987, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif, d'une part, aux actes de l'état civil dressés par l'autorité militaire et à la rectification de certains actes de l'état civil; d'autre part, au mariage sans comparution personnelle des personnes participant au maintien de l'ordre hors de France métropolitaine.

Les conclusions du rapporteur, favorables à l'adoption du texte de l'Assemblée Nationale, ont été approuvées à l'unanimité.

La commission a enfin désigné M. Reynouard comme rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 831, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, concernant la répression des fraudes dans le commerce de la cristallerie, dont la Commission des Affaires économiques est saisie au fond.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Judi 14 novembre 1957. — *Présidence de M. Bousch, président.* — La commission a désigné M. Bonnet comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 5, session 1957-1958) de M. Naveau, tendant à inviter le Gouvernement à abroger purement et simplement l'arrêté du 21 mai 1957 relatif aux redevances de location et d'entretien des compteurs d'énergie électrique basse tension.

Puis, elle a entendu un bref compte rendu de son président sur la mission effectuée par une délégation de la commission aux Etats-Unis en septembre 1957.

Enfin, elle a fixé les grandes lignes de son programme de travail.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Judi 14 novembre 1957. — *Présidence de M. Francis Dassaud, président.* — La commission a désigné :

1° Mme Devaud, comme rapporteur de sa proposition de loi (n° 934, session 1956-1957), tendant à modifier l'article 64 du Livre IV du Code du travail;

2° M. Beaujannot, comme rapporteur de la proposition de loi (n° 974, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'article 64 du Livre I^{er} du Code du Travail sur la saisie-arrêt des traitements et salaires;

3° M. Walker, comme rapporteur de la proposition de loi (n° 971, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier diverses dispositions du Code de la sécurité sociale en vue de faire effectivement bénéficier les titulaires d'une pension de veuve ou de reversion, ou du secours viager, de la majoration prévue pour les veuves ayant eu au moins trois enfants.

Les conclusions du rapport de M. Walker, tendant à la reprise du texte voté par l'Assemblée Nationale sous réserve de modifications de forme, ont été immédiatement adoptées.

Puis, la commission s'est ralliée aux conclusions des rapports de :

a) M. Menu, favorables à la proposition de loi (n° 916, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'article 16 du Livre IV du Code du Travail en vue d'assurer l'alternance du Président général du Conseil des prud'hommes ;

b) M. Abel-Durand, favorables à la proposition de loi (n° 444, session 1956-1957), de M. Léo Hamon, tendant à la modification de l'article 85 du Livre IV du Code du Travail en vue de permettre l'introduction de nouvelles demandes.

Enfin, un bref échange de vues a eu lieu sur le rapport de M. Abel-Durand, tendant au rejet de la proposition de loi (n° 733, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à réglementer l'ouverture et la fermeture des établissements de commerce de détail durant la période des congés payés.

COMMISSION DE COORDINATION POUR LES AFFAIRES D'INDOCHINE

Mercredi 13 novembre 1957. — *Présidence de M. Clerc, président d'âge.* — A l'unanimité et à main levée, le bureau précédent a été reconduit. Il était ainsi composé :

Président	M. Edmond Michelet.
Vice-Présidents	MM. Motais de Narbonne. Brizard.
Secrétaires	MM. Méric. Raymond Susset.

Après avoir remercié ses collègues de leur confiance, M. Edmond Michelet leur a suggéré d'entendre, lors de leur prochaine réunion, M. Georges Picot, délégué général adjoint de la France auprès de la République Démocratique du Nord-Vietnam.